

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MANVIEUX
Séance du 17 mars 2021

Date de convocation : **08/03/2021**
Nombre de conseillers en exercice : **11**
Absent excusé : **0**
Absent : **0**
Pouvoir : **0**
Présents : **11**

Secrétaire de séance : **Patricia ROTTIER**

Étaient présents : Mrs Patrice FOLLIOU, Charles CARON, Michel CHAMINADAS, Rémy LEDOLLEY, Aurélien MOTARY, Olivier de BEAUREPAIRE et Mmes Annie BERNARD, Isabelle HAMON-MARIE, Françoise LEDOLLEY, Patricia ROTTIER et Viviane VALLÉE.

L'an deux mil vingt-et-un, le 17 mars à 18 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé dans la salle du Conseil de la commune d'Arromanches (article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de M. Patrice FOLLIOU, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 – Vote du Compte administratif 2020, du Compte de Gestion 2020 et de l'Affectation du Résultat 2020

1.1 Vote du Compte Administratif 2020

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Administratif, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Monsieur Rémy LEDOLLEY.

1 - Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel se résume ainsi :

Section de Fonctionnement	
Résultat reporté (2019)	180 462,90
Dépenses de l'exercice	105 918,82
Recettes de l'exercice	84 070,39
Résultat de l'exercice	- 21 848,43
Résultat de clôture 2020	158 614,47

Section d'Investissement	
Résultat reporté (2019)	5 404,80
Dépenses de l'exercice	4 466,75
Recettes de l'exercice	8 413,81
Résultat de l'exercice	3 947,06
Résultat de clôture 2020	9 351,86

Restes à réaliser	
Section de Fonctionnement	0,00
Section d'Investissement	0,00
Solde	0,00

2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

1.2 Vote du Compte de Gestion 2020

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de Gestion dressé par Monsieur Vincent NOEL, receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

1 – Approuve le Compte de Gestion dressé par Monsieur Vincent Noël, Receveur municipal.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

1.3 Vote de l'affectation du Résultat 2020

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

Section de Fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2019	180 462,90
Résultat négatif de l'exercice 2020	- 21 848,43
Résultat de clôture de l'exercice 2020	158 614,47
Section d'Investissement	
Résultat de clôture de l'exercice 2019	5 404,80
Résultat de l'exercice 2020	3 947,06
Résultat de clôture de l'exercice 2020	9 351,86
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2020	0,00
Besoin de financement (cpte 1068)	0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Section d'Investissement de l'exercice 2021	
Besoin de financement (Cpte 1068) en recettes	0,00
Résultat reporté 2020 de la commune (Cpte 001)	9 351,86
Section de Fonctionnement de l'exercice 2021	
Résultat reporté 2020 de la commune (Cpte 002)	158 614,47

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

2 – Vote des subventions et des cotisations pour l'année 2021

2.1 Vote des subventions (cpte 6574)

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les subventions versées en 2020 et présente les demandes de subventions pour l'année 2021.

Le conseil municipal décide d'attribuer, pour l'année 2021, les subventions suivantes :

- La ligue contre le cancer : 100 €
- APF France Handicap : 50 €
- AFM Téléthon : 50 €
- AFSEP : 50 €
- SPA : 100 €
- Croix rouge française : 100 €
- ADMR : 300 €
- Batiment CFA Caen : 50 €
- USI Bessin Nord : 200 €

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

2.2 Vote des cotisations (cpte 6281)

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement d'adhésion à l'Association de Développement Territorial Local du Bessin (ADTLB) pour l'année 2021:

- A.D.T.L.B : 1,75 € sur la base de 131 habitants, soit une cotisation 2021 de **229,25 €**

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 10

3 – Questions diverses

- Présentation du courrier de remerciement adressé par le Conseil municipal aux nombreux donateurs. Les dons récoltés lors des obsèques de Monsieur Joseph CONESA, ancien Maire de la commune, serviront à l'entretien de l'église pour laquelle il avait beaucoup œuvrer.
- Présentation des différentes propositions commerciales concernant l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques.
Le conseil municipal continue la prospection.

Fin de séance à 19 h 45